



Berne, le 12.12.2023

## Information sur le VRT pour VO

A partir du 01.01.2024, la partie VRT (participation aux cours, examen écrit et élaboration de cas) ne fera plus partie de la formation VO et ne devra donc plus être suivie.

Le cours VRT reste cependant à la disposition de toutes les personnes intéressées en tant que formation continue.

Les personnes qui ont commencé la formation VO avant 2024 sont également exemptées de la partie VRT.

Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires OSAV  
Secrétariat de la formation  
3003 Berne

